

Réunion du Comité Directeur du Club La Rapière d'Hérouville

Vendredi 16 novembre 2007

Présents : Mme Mercier, Mme Molinaro, Mme Pailley-Poret, M. Dhilly, M. Dosdat, M. Molinaro

- Mise en conformité du contrat d'Hermann Chaume avec la Convention nationale du Sport
- Epreuve de zone H2012 organisée à Hérouville : de nombreux problèmes se posent actuellement, gymnases, matériel (appareils, pistes...), coût du prêt du matériel par un fournisseur, organisation. Dans l'attente de réponses précises, la faisabilité semble difficile surtout en dégageant un bénéfice.
- Une demande de subvention exceptionnelle a été envoyée aux partenaires du club pour le déplacement en Guadeloupe des cadets qualifiés au championnat de France N1
- Dédommagement des tireurs : les tireurs (cotisation et licence à jour) se déplaçant hors ligue en compétition recevront une indemnité de déplacement pour les épreuves individuelles des interzones minimales, CN1 cadets, juniors, seniors et les championnats de France. Les tireurs n'ayant pris que leur licence (sans cotisation) au club ne seront dédommagés que pour les épreuves par équipe et hors ligue.
- Assemblée Générale du club : le 14 décembre 2007 à 19h 15